

HONORAIRES EN VIGEUR AU 1^{er} OCTOBRE 2024

HONORAIRES DE TRANSACTION

Habitations et Commerces

Prix de vente compris entre de 0€ et 100 000€ : 5000€
Prix de vente compris entre 100 001€ et 200 000€ : 4 %
Prix de vente compris entre 200 001€ et plus : 3%

Tranches de prix cumulables

Honoraires TTC à la charge de l'acquéreur - Taux de TVA 20% incluse - Valable à partir du 01/10/2024- La rédaction du compromis est comprise dans nos honoraires de transaction.

HONORAIRES DE LOCATION

Locaux d'habitation nus ou meublés (soumis à la loi du 6 juillet 1989, art 5)

Visite, constitution du dossier locataire, rédaction du bail :

8€ TTC /m² de la surface habitable du logement (loi Alur) à la charge du propriétaire.
8€ TTC /m² de la surface habitable du logement (loi Alur) à la charge du locataire.

Frais d'état des lieux location vide et meublé :

3€ TTC /m² de la surface habitable du logement (loi Alur) à la charge du propriétaire.
3€ TTC /m² de la surface habitable du logement (loi Alur) à la charge du locataire.

Rédaction d'un avenant au bail :

150€ TTC à la charge du propriétaire
150€ TTC à la charge du locataire.

Rédaction d'un bail commercial, professionnel ou civil (dossier de candidature, visite, rédaction du bail, état des lieux d'entrée):

2 mois de loyer Hors Charges - à la charge du locataire

Rédaction d'un bail de stationnement (dossier de candidature, rédaction du bail) :

2 mois de loyer Hors Charges – à la charge du propriétaire
2 mois de loyer Hors charges – à la charge du locataire

HONORAIRES DE GESTION

Pack Tranquillité (Gestion courante, gestion technique) :

5% HT des loyers + charges (6.00% TTC).

Pack Sécurité (Gestion courante, gestion technique + garantie loyers impayés, protection juridique, détérioration immobilière) :

7.5% HT des loyers + charges (9.00% TTC).

Projet d'aide à la déclaration d'impôt :

49€ HT / 58.80€ TTC

Représentation Assemblée Générale :

100€ HT / 120€ TTC